

## "L'Acte unique européen signé à Luxembourg" dans Luxemburger Wort (18 février 1986)

**Légende:** Le 18 février 1986, le quotidien luxembourgeois Luxemburger Wort décrit les enjeux posés par la signature, la veille à Luxembourg, de l'Acte unique européen par l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.

**Source:** Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 18.02.1986, n° 40; 139e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Europäische Akte in Luxemburg unterzeichnet", auteur:Gerd Werle , p. 1 et 12.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/l\\_acte\\_unique\\_europeen\\_signe\\_a\\_luxembourg\\_dans\\_luxemburger\\_wort\\_18\\_fevrier\\_1986-fr-bf27be31-2fa7-4cce-8d76-fe2859e627do.html](http://www.cvce.eu/obj/l_acte_unique_europeen_signe_a_luxembourg_dans_luxemburger_wort_18_fevrier_1986-fr-bf27be31-2fa7-4cce-8d76-fe2859e627do.html)



**Date de dernière mise à jour:** 06/07/2016

## L'Acte unique européen signé à Luxembourg

### Le Danemark, la Grèce et l'Italie hésitent encore

**(GeWe) – Neuf des douze États ont signé hier soir au centre européen du Kirchberg «l'Acte unique européen», négocié les 2 et 3 décembre de l'année passée à Luxembourg par les chefs d'État ou de gouvernement des pays de la Communauté européenne. Le Danemark, l'Italie et la Grèce ont certes participé à la cérémonie officielle, pourtant, tel qu'il a été annoncé, ils n'ont pas signé l'Acte unique. Le Danemark doit d'abord attendre le résultat du référendum le 27 février. La Grèce et l'Italie entendent aussi signer au plus tôt après cette date.**

En présence des douze ministres des Affaires étrangères des États de la Communauté européenne, des commissaires de la Communauté européenne, Willi de Clerq et de Frans Andriessen, du vice-président du Parlement européen Siegbert Alber, du président de la Cour de justice européenne Lord Mackenzie Stuart et des avocats généraux Mischo et Manzini, du président de la Cour des comptes européenne Marcel Mart et du président du Comité économique et social Gerd Muhr, le président néerlandais en fonction du Conseil des ministres, Hans van den Broek, expliqua dans une courte allocution que la procédure, entamée à Milan, vient à terme. Certes ses sentiments sont mêlés, mais aussi solennels car il s'agit d'une heure importante dans l'histoire de la communauté. Alors qu'il éprouve de la satisfaction dans le fait qu'une œuvre vaste et compliquée ait débouché sur un accord, les non-signataires lui causent de la désolation.

Van den Broek a félicité la présidence luxembourgeoise pour les efforts qu'elle a fournis pendant cette période et a souligné, en particulier, les services rendus par «messieurs Santer, Poos et Dondelinger». Sa reconnaissance admirative pour ces efforts a incité le Conseil à signer l'Acte unique européen ici à Luxembourg. Van den Broek s'est montré convaincu qu'en pratique le progrès réalisé devrait être plus important encore que l'on ne se l'imagine actuellement. Le ministre néerlandais des Affaires étrangères a mis en exergue deux grands mérites de la réforme négociée. D'abord, l'Acte se rapporte à la réalisation rapide du vrai marché unique par lequel l'Europe deviendra une réalité tangible pour le citoyen. Le Parlement européen participera lui aussi plus étroitement au pouvoir législatif et aura la possibilité d'exercer une influence accrue sur la teneur des décisions. Le troisième défi réside dans les domaines de la science et de la technologie, pour lesquels un cadre juridique est actuellement mis en place. Il en est de même pour la protection de l'environnement. Selon Van den Broek, le deuxième mérite de l'Acte unique européen est de concilier des exigences et efforts parfois opposés.

### Critique acerbe du Parlement européen

Le vice-président du Parlement européen, Siegbert Alber, exprime ensuite davantage de réprimandes que d'éloges. Certes, il définit la signature de l'acte comme un événement historique. Mais le fait que tous les États membres n'aient pas signé, reflète selon lui les déchirements au sein de l'Europe. Le Parlement européen aurait finalement donné son approbation, nuancée d'un «Oui-mais», cette mauvaise alternative qui valait mieux que rien du tout.

Alber a surtout critiqué le déficit démocratique de la Communauté. L'exécutif national demeure toujours le législatif européen. Dans chaque État membre, un tel législatif serait pourtant contraire à la constitution. Avec une ironie amère, le député CDU remarqua que la position du Parlement européen allait légèrement s'améliorer, car, au lieu d'avoir le deuxième dernier mot, à l'avenir il obtiendrait déjà l'avant-dernier. Ce qui, par principe, dérangerait, serait le défaut ou le caractère rudimentaire de la dimension européenne des gouvernements nationaux. Chacun se prononcerait en faveur de l'Europe tant qu'il en tirerait un avantage et qu'il ne lui en coûterait rien. En définitive, c'est le mode de mise en vigueur des nouveaux traités qui serait déterminant.

### Andriessen: Un pas modeste a été fait

Frans Andriessen, commissaire de la CE chargé de l'agriculture, rappela que les traités ne créent pas encore l'Union européenne. Un pas modeste a cependant été effectué. Il considère le nouvel Acte comme une

preuve de la viabilité de la Communauté et de sa capacité à se renouveler. L'officialisation de l'année 1992 pour l'achèvement du marché intérieur permet un progrès dans la direction d'une meilleure cohésion économique et sociale. La Communauté a aussi inclus la nouvelle dimension technologique et envisage pour la réalisation du marché intérieur une meilleure coopération entre les institutions. Deux tiers de toutes les décisions en vue du marché intérieur sont désormais possibles par des décisions adoptées à la majorité. Andriessen constate une amélioration sensible de l'autorité du Parlement européen, estimant néanmoins que la Commission désirait dans l'ensemble davantage de démocratie dans le processus de décision de la Communauté.

### **Goebbels: Idéaux plus beaux que la réalité**

Après les déclarations des trois présidents, le secrétaire d'État, Robert Goebbels, remercia les personnes présentes d'avoir bouclé à Luxembourg la boucle, qui a débuté en septembre avec la convocation de la première conférence intergouvernementale et qui s'est poursuivie avec le sommet européen. En politique, poursuit Goebbels, rien n'est plus beau que l'élaboration d'un nouveau traité, en revanche, ce qui en reste finalement est loin de l'idéal. Mais, ces longues négociations ont toutefois le mérite de confronter les gouvernements et les institutions sur la difficile voie vers l'Union européenne à cet idéal et aux moyens de le réaliser. Finalement Goebbels souligne l'intégration de la politique étrangère commune dans les traités. Il conclut avec les remarques suivantes:

*«En tout et pour tout, la Communauté disposera – nous le souhaitons – de quelques années pour entamer la réalisation des objectifs nouvellement définis et utiliser les méthodes nouvellement décrites. Il est d'ores et déjà certain que cette réforme, qui sur un certain nombre de points se matérialise par des compromis trop imparfaits à certains égards, inaugure une période d'épreuve, au bout de laquelle il faudra faire le point, et parfaire ou compléter ce qui dans l'œuvre d'aujourd'hui paraîtra à ceux qui, alors assumeront les responsabilités qui sont présentement les nôtres, comme un acquit précieux servant de base à des nouveaux progrès dans la voie d'une Union européenne.»*

*Je remercie la Présidence de m'avoir donné l'occasion d'ajouter, en toute modestie, ces quelques réflexions complémentaires, tout en regrettant que mon ami Jacques Poos, auquel je souhaite un prompt rétablissement, n'ait pas pu le faire à ma place, comme il le méritait, vous en conviendrez certainement.»*